

# Compte Rendu du Conseil Municipal du 7 Juin 2016

L'an deux mil seize, le sept juin,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Hilaire du Touvet, sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard ALLAN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de la convocation : 30 mai 2016

Étaient présents : Jean-Bernard ALLAN, Martine BERNARD, Véronique BOULARD, Pierre BRUGIEREGARDE, Flore CAQUANT, Monique CHANCEAUX, Valérie COQUAND, Ann HERTELEER, Julien LORENTZ, Bernard MARO, Isabelle MICHAUX, Frédérick PENET, Carine PETIT, Romain RAIBON-PERNOUD, Colette SWIFT, Philippe WACK.

Absents excusés : Patrick BARTCZAK (procuration à Bernard MARO), Olivier PRACHE (procuration à Philippe WACK), Isabelle RUIN (procuration à Isabelle MICHAUX)

Secrétaire de séance : Ann HERTELEER,

À 20h30, le Maire déclare la séance ouverte.

## **I) Approbation du procès-verbal du 26 avril 2016.**

Monsieur le Maire demande à Monsieur LORENTZ d'exposer les retours qu'il a eus suite à la parution du procès-verbal du dernier Conseil.

Ce dernier fait part de remarques d'élus de St Hilaire et de St Bernard quant au contenu et à la forme de la retranscription des débats concernant la convention des forfaits communs. Il semble que la forme et le fond des débats retranscrits ait choqué certains lecteurs et le Maire de Saint Bernard a demandé notamment la correction/suppression de la phrase indiquant que les 2 régions étaient déficitaires.

Monsieur LORENTZ confirme que les éléments retranscrits ont été dits en séance, même s'ils auraient pu l'être d'une autre manière. Il propose de ne pas reprendre les tournures de phrase et de ne s'attacher qu'au fond.

Madame MICHAUX trouve inutile de faire une correction un mois après la parution alors que ce qui a été écrit a bien été dit.

Monsieur MARO insiste sur le fait que la forme de retranscription n'est, de son point de vu, pas très heureuse.

Madame BERNARD s'interroge alors sur le bienfondé de faire paraître un PV alors qu'il n'a pas encore été validé par le Conseil. Il est alors rappelé que d'une part, cette procédure, en place de longue date, a été à nouveau validée en début de mandat et que quoi qu'il en soit, les délibérations devant être transmises en Préfecture et affichées à l'extérieur de la Mairie sous 15 jours maximum, le problème reste entier. Il est précisé que c'est au Maire et au secrétaire de séance qu'incombe la responsabilité de valider la qualité des retranscriptions des débats.

Monsieur le Maire cautionne ce qui a été écrit également, du fait que cela a été dit en séance.

Monsieur PENET confirme qu'il était secrétaire de séance et qu'il s'est essentiellement attaché au fond lors de sa relecture, qui est pour lui le plus important.

Monsieur LORENTZ indique alors que nous pouvons prendre acte que chacun devra faire des efforts sur la forme à l'avenir dans les présentations et les retranscriptions. Il précise que le reproche principal de St Bernard porte sur la partie de texte qui indique que les deux régies sont déficitaires. Madame CAQUANT demande alors pourquoi il faudrait modifier ce point si c'est la vérité. Monsieur LORENTZ répond alors qu'il lui a été transmis des éléments financiers de la Régie de St Bernard sur lesquels il estime inutile de débattre. Il confirme toutefois que la régie du Col de Marcieu a une meilleure situation financière que la Régie de St Hilaire mais que ces situations restent fragiles. Concernant St Hilaire il rappelle que l'équilibre est possible grâce au Funiculaire et à la subvention communale, même si cette dernière n'a finalement pas été nécessaire sur les deux dernières années.

Monsieur LORENTZ propose donc d'enlever la notion de régie déficitaire dans la retranscription des débats.

Le procès-verbal de la séance du 26 avril 2016 est adopté après amendement à l'unanimité et signé par les membres présents à ladite séance.

## II) Affaires Financières

### ➤ **Décision Modificative n°1 – Budget des Remontées Mécaniques (n°54/2016)**

Suite à la déclaration et au paiement de l'impôt sur les sociétés ainsi que la déclaration du Crédit d'impôt compétitivité emploi, le Maire propose la DM suivante :

<b>Fonctionnement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
D 6061 RM : Fournitures non stockables	-1 000,00 €	
D 6231 FUN : Encarts publicitaires	-1 000,00 €	
D 635112 : FUN CVAE	300,00 €	
D 6411 : Salaires et appointements FUN	-2 000,00€	
D 6451 FUN : Cotisation URSSAF	-1 000,00€	
D 658 RM : Charges diverse gestion courante	2 000,00 €	
D 66111 RM : Intérêts	-1 350,00 €	
D 695 FUN : Impôts sur les bénéfices	7 450,00 €	
R 778 FUN : Autres produits exceptionnels		-28 000,00 €
R 64191 FUN : Crédit impôt compétitivité emploi		31 400,00 €
<b>Total</b>	<b>3 400,00 €</b>	<b>3 400,00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la proposition de DM n°1 du Budget de Remontées Mécaniques 2016 ci-dessus présentée.

➤ **Attributions des subventions aux associations intercommunales du Plateau (n°55/2016)**

Madame PETIT rappelle les délibérations n°50/2015 par laquelle la gestion de la compétence « Subvention aux associations intercommunales du Plateau » a été transférée à la commune de St Hilaire, et n°25/2016 en date du 2 février 2016 adoptant le règlement d'octroi des subventions aux associations intercommunales.

Suite à la réunion de la commission des associations intercommunales du 17 mai 2016 et à l'analyse des dossiers de demandes de subventions, Madame PETIT présente les propositions d'attribution formulées par la commission.

Association	Montant proposé par la commission	%	Éléments subventionnés
A Pleines Dents	300 €	30%	"Participation musiciens pour le Bal Folk"
APESH	500 €	100%	"Cinéma concert : Projection d'un film avec un pianiste"
APESP	800 €	80%	"Animation autour du développement du schéma corporel"
Centre de Taïchindo	80 + 98 = 178 €	80% du coût du stage + 35% hébergement	"Aide à l'animation bénévole"
Club d'Aïkido	300 €	33%	"Formation enseignant"
Club Les Gentianes	130 €	50%	"Tissu et mercerie, 1 boîte cd-r, 2 clés usb, jeu société et 1 logiciel photos"
Football Club des Petites Roches	1407 + 93 = 1 500 €	80% cages 10,4% petit matériel	"2 cages, petit matériel et peinture traçage"
Association	Montant proposé par la commission	%	Éléments subventionnés
Foyer des Petites Roches	830 + 380 + 200 = 1 410 €	80% tapis 80% matériels 50% tissus danse	"Tapis de danse, matériel de spectacles et tissus pour fabrication costumes de danse"
Gym Pouce	254 €	80%	"1 lot de 3 tapis solidaires velcro"
Gym Pouce Plus	91 + 22 = 113 €	80% tapis 50% petit matériel	"1 tapis solidaire velcro, 1 lot de 20 cônes souples, 4 Indiana et 1 lot de 4 cordes"
Le Grand Tétras	500 €	50%	"Graines mellifères et entretien vélo à assistance électrique"
Le Trail des Petites Roches	240 €	80%	"Montée sèche du Funiculaire et Ecocup"
Les Loupiots	982 + 522 + 240 = 1 744 €	80% achats 50% petit matériel+animation	"Matériel investissement (pour siestes, logiciel), petit matériel et consommables (bricolage, jeux...), formation pour bénévole et achat de pierres pour projet Taille de pierre"

Les Oreillons des murs	250 €	40,4% matériel	"5 journées d'animations culturelles et musicales, vidéoprojecteur, métronome, balles lumineuses, frais d'imprimeur, encre et papier"
Les Z'amis des Ptits d'Hommes	158 €	80%	"Ouverture après-midi récréatif La Tartine"
Miette et Compagnie	100 + 280 + 200 = 580 €	50% petits matériels 80% étagères 80% projecteur	"Installation étagères salle polyvalente, achat matériel (peintures, colles...) et vidéoprojecteur"
Ski Club des Petites Roches	1 665 €	50%	"Carabine laser pour biathlon, formation moniteurs bénévoles"
St Bé en Fête	1 107 €	80%	"Lumières et accessoires pour animation théâtre et musique (matériel qui sera utilisé plusieurs associations)"
Tennis Club	249 + 242 = 491 €	80% chariot 50% balles	"Équipement tennis pour école tennis pendant travaux"
<b>Total</b>	<b>12 220 €</b>		

Il est également présenté les demandes de 3 associations qui n'ont pas été retenues à savoir :

- Les herbes folles : demande de subvention sur réparation 2015 d'un camion, activité essentiellement commerciale, absence de SIRET,
- Solidarité Kalché Népal : activité hors plateau, absence de SIRET,
- Association Truffières Chartreuse Grésivaudan : activité non intercommunale Plateau, subvention communale St Hilaire accordée, absence de SIRET.

Il est rappelé que l'enveloppe annuelle des subventions intercommunales est de 10 000€. La commission intercommunale a souhaité utiliser le solde de l'enveloppe 2015 subvention des associations intercommunales de 840 €, ainsi que le solde de l'enveloppe 2015 festivités intercommunale de 1 680 € (inscrits au 632) pour compléter l'enveloppe de subventions aux associations intercommunales 2016. Il est à noter que l'idée d'achat de grilles d'exposition pour les associations qui aurait pu être financé par les reliquats 2015 de ces enveloppes a finalement été abandonnée par la commission intercommunale.

Ces transferts de budgets nécessiteront une décision modificative lors du prochain Conseil Municipal si ce dernier les valide.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 18 voix pour et 1 abstention :

- D'attribuer les subventions conformément aux propositions de la commission intercommunale récapitulées dans le tableau ci-dessus,
- Que le versement de ces subventions sera effectué, à condition que l'association concernée remette en Mairie de Saint Hilaire, avant le 15 octobre 2016 (dernier délai) l'ensemble des documents nécessaires conformément aux conditions prévues au règlement,
- Que les soldes d'enveloppe 2015 subventions associations intercommunales et festivités intercommunales seront affectés à l'enveloppe 2016 subventions associations intercommunales.

La décision modificative nécessaire sera donc mise à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

➤ **Présentation du bilan financier et d'exploitation établi par les délégataires de la DSP du Camping et des Gîtes Communaux (n°56/2016)**

En application de l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités, les délégataires d'un service public produisent à la collectivité un rapport annuel présentant les résultats et les conditions d'exécutions de ce service public.

Ce rapport doit notamment permettre à la collectivité d'apprécier la qualité du service rendu à l'usager ainsi que le respect des engagements contractuels du délégataire. Cette production doit être obligatoirement réalisée avant le 1<sup>er</sup> juin de l'année N+1 de la délégation et être mis à l'ordre du jour lors du Conseil Municipal suivant la réception de celui-ci en application des délais réglementaires de convocation.

Le Conseil Municipal a été appelé à prendre connaissance du rapport de l'année 2015 pour la délégation de la gestion du camping municipal «Camping des Petites Roches » remis par le délégataire : qui a été transmis avec la note de préparation.

Monsieur PENET expose qu'il a proposé au délégataire de faire la présentation de ce rapport devant l'Assemblée, mais celui-ci n'a pas souhaité le faire.

Monsieur PENET présente donc les grandes lignes du rapport et notamment :

Le compte rendu technique été transmis à la fin du mois d'avril conformément au contrat de DSP. Il fait ressortir quatre chapitres.

Une première partie du compte rendu est consacrée aux statistiques annuelles d'occupation du camping. Ces statistiques montrent que le taux d'occupation du camping avoisine les 50 à 65 % en période estivale « de juillet à août » et peut aller jusqu'à à 100 % pour le week-end de la Coupe Icare. Cette bonne fréquentation a permis d'augmenter le chiffre d'affaires du camping d'environ 10 % sur les emplacements des tentes, 15 % sur les HLL. Elle est également liée à la mise en place du snack et à un service irréprochable. Cela permet également de pouvoir espérer encore une hausse de la fréquentation sur les années à venir.

La deuxième partie du compte rendu technique concerne notamment les actions de communication et les modifications intervenues au sein de la SAS Les Buissons Fleuris, ainsi qu'un récapitulatif de l'ensemble des tâches à réaliser pour le bon fonctionnement du camping. Monsieur PENET revient alors plus particulièrement sur la mise en place du nouveau site Internet qui, pour être allé le voir, lui semble être un outil très adapté au développement du camping et des gîtes et en adéquation avec les nouveaux modes de consommation.

La troisième partie du compte rendu technique concernant les difficultés techniques liées à l'exploitation du camping et aux travaux intervenus suite au jugement du contentieux entre l'entreprise et la commune. Les travaux ont été réalisés conformément aux prescriptions de l'expert. La solution technique retenue pour la réalisation du gazon sur les espaces remodelés ne s'est pas avérée satisfaisante. L'entreprise est revenue mettre en œuvre de la terre végétale sur l'ensemble des surfaces traitées. Ceci étant les conditions climatiques du mois de mai n'ont pas permis la réalisation à ce jour des gazons. Les travaux programmés dans le camping au travers du budget 2016 ont été également réalisés ainsi que la mise en conformité des derniers points relevés en 2014. Pour finir, cette troisième partie reprend également l'ensemble des vérifications annuelles réglementaires réalisées par le délégataire.

La quatrième partie du compte rendu est consacrée au réaménagement des gîtes et des travaux qui sont en cours. Le gîte boit Bossu est pratiquement terminé « voir fini à ce jour » mais il indique ne pas avoir eu l'occasion d'y retourner.

Une conclusion est jointe au compte rendu technique qui fait ressortir les difficultés économiques de la SAS malgré un chiffre d'affaires en hausse à 100 000 €, dont un tiers du chiffre d'affaires est généré par le snack. Le délégataire attire notre attention sur le risque de dépôt de bilan de la société et renouvelle sa demande de modification de la redevance annuelle. Il est, à ce jour, dans l'incapacité de pouvoir payer la part variable de la redevance annuelle, conformément au contrat initial de DSP, au titre de l'année 2015

Ce compte rendu technique est disponible en mairie pour toutes les personnes qui souhaitent le lire.

Il est aussi présenté les comptes annuels de la SAS pour l'année 2015 Ces comptes sont également établis en quatre parties La première partie reprend le bilan de l'actif et du passif. Le bilan est donc arrêté à la somme de 59 483 € et donc en légère diminution par rapport à l'année 2014 où il s'établissait à 63 358 €.

La deuxième partie concerne le compte de résultat. Il montre un chiffre d'affaires de 100 236 € et un total de charges de 107 646 €. Lescomptes nous présentent donc un résultat déficitaire de 7 644 €. La société perd donc comptablement de l'argent. D'une manière générale le détail des comptes montre également que la SAS fait faces à des charge qui pourront être minimisées les années suivantes et permettre également une amélioration du résultat net de la société. Il est à noter que ce bilan fait ressortir une redevance de DSP à 16 983 € : il sera demandé au délégataire de justifier ce montant et la méthode de calcul qui ne correspond pas à la redevance contractuelle encore en vigueur sur l'année 2015 (même si celui-ci sera susceptible d'être modifié ultérieurement et de manière rétro active).

La troisième et la quatrième partie de ses comptes annuels concerne les règles comptables applicables à la SAS Les Buissons Fleuris et les états fiscaux de la société.

Ces documents sont également consultables en mairie.

Après avoir entendu la présentation de M. PENET, le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité de la remise des rapports financier et d'exploitation de l'année 2015 pour la délégation de gestion du camping municipal « Camping des Petites Roches », annexés à la présente délibération.

### ➤ **Tarifs Funiculaire 2016 complément – Réduction pour achat en gros cartes d'abonnement (n°57/2016)**

Monsieur LORENTZ rappelle que par délibération n°79/2015 du 6 octobre 2015, les tarifs Funiculaire au 1<sup>er</sup> janvier 2016, ont été votés.

Toutefois, suite à une demande d'usagers du Funiculaire, il suggère de compléter les tarifs existants de cartes d'abonnement et de proposer des tarifs dégressifs pour un achat « en gros » de ces cartes.

Monsieur LORENTZ rappelle que *les cartes d'abonnement* sont non nominatives, tous publics, sans limitation de validité, mais utilisables une fois par trajet et non remboursable en cas de perte.

Il propose un calcul de la tarification dégressive comme suit:

Carte 10			
	Remise	Prix ramené à l'unité	Prix du pack
1 unité	-	54,50 €	54,50 €
10 unités	-3%	52,90 €	529,00 €
15 unités	-5%	51,80 €	777,00 €
20 unités	-7%	50,70 €	1 014,00 €
25 unités	-10%	49,00 €	1 225,00 €

Suite aux remarques de certains élus, Monsieur LORENTZ confirme que comparé à l'achat d'un aller simple à 10,90€, la carte de 10 présente déjà une réduction conséquente de 50%. Le pack offre une réduction encore plus importante allant de 52 à 55% par rapport à l'aller simple. Il rappelle que l'idée est d'inciter les gens à prendre le Funiculaire plus souvent et à un prix compétitif pour soutenir l'économie locale. Les parapentistes qui participent à l'attrait touristique du site sont particulièrement ciblés par cette proposition. Les packs engageant des sommes importantes, il est fort à penser que la Régie en vendra peu et essentiellement aux professionnels du tourisme et du sport du plateau.

Madame HERTELEER demande si de la publicité sera faite auprès des comités d'entreprises notamment. Il lui est répondu que c'est un des objectifs prioritaires qui a été donné au Chef d'exploitation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de compléter les tarifs Funiculaire 2016, comme proposé ci-dessous en ajoutant les tarifs dégressifs d'achat « en gros » de cartes d'abonnement.

Carte d'abonnement	Tarifs TTC au 10 juin 2016
<b>Carte de 5 trajets</b>	32,70 €
<b>Carte de 10 trajets</b>	54,50 €
<b>Pack 10 cartes de 10 trajets</b>	529,00 €
<b>Pack 15 cartes de 10 trajets</b>	777,00 €
<b>Pack 20 cartes de 10 trajets</b>	1 014,00 €
<b>Pack 25 cartes de 10 trajets</b>	1 225,00 €

### III) Travaux

#### ➤ Point sur les travaux en cours

##### ✓ *Station d'épuration Pré Lacour*

Du fait de la mise en route tardive de la centrifugeuse à boue (rendez-vous du prestataire retardé), nous avons dû faire face à un sur-stockage de boues sur site, ce qui a posé quelques problèmes d'exploitation. Tout cela est en train de rentrer dans l'ordre.

Par ailleurs, le volume des boues à évacuer sur l'ancienne station s'avère beaucoup plus important que ce qu'avait estimé le maître d'œuvre. En effet, le premier étage de bassins d'un volume de 500m<sup>3</sup> environ, avait été prévu au marché mais avec seulement 10 m<sup>3</sup> de boues à

20% de siccité. Or, il en a été extrait 150 m<sup>3</sup> environ. Donc, déjà sur cette première opération, un avenant est à prévoir. Nous devrions recevoir prochainement un état récapitulatif des volumes pompés et déposés en centre de retraitement.

Par ailleurs, à la fin de cette opération, il s'est avéré que la zone enterrée, que le Maître d'œuvre avait prise pour un vide sanitaire, était également remplie de boues, soit 500 à 600 m<sup>3</sup> supplémentaires non prévus au marché. Suite à la réalisation d'un prélèvement pour analyse de la qualité de ces boues, il semble qu'une partie de ce volume soit liquide, et que si les résultats des analyses sont bons, nous pourrions en renvoyer une bonne partie en tête de la nouvelle station. Toutefois, il restera la couche superficielle et profonde, relativement compactes, qu'il faudra évacuer. Des solutions de mise en œuvre de cette opération ont été évoquées mais ne pourront être confirmés et chiffrés que prochainement. En effet, le résultat des analyses indiquant une concentration en mercure dépassant les seuils permettant une mise en compostage des boues, la question va nécessiter plus de réflexion quant à la mise en œuvre et aux filières à utiliser pour traiter ses boues (et donc le coût induit en sera d'autant plus important).

✓ ***Salle Hors sac***

La façade a été crépie et le mobilier a été livré.

Il reste encore des finitions et un certain nombre de démarches administratives à réaliser pour solder les marchés.

✓ ***Borne de recharge auto – SEDI***

Comme évoqué dans les précédentes séances, le SEDI va implanter une borne de recharge pour véhicule électrique sur St Hilaire (financée intégralement par le SEDI et la Communauté de Communes). Le site d'implantation a été déterminé ce jour : au nord du parking de la Fontenette (à proximité des coffrets électriques et de l'escalier servant pour la Coupe Icare).

## **IV) Personnel**

### **➤ Taux de rémunération de l'astreinte mécanique weekend Funiculaire pour les agents de la Régie des Remontées Mécaniques (n°58/2016)**

Monsieur LORENTZ, Président de la Régie des Remontées Mécaniques rappelle la délibération n°31/2015 du 19 mars 2015 fixant l'organisation de l'astreinte mécanique weekend Funiculaire pour les agents des Remontées Mécaniques.

En effet, durant les mois de fonctionnement du Funiculaire, il arrive que les employés doivent se déplacer le week-end, par nécessité de service, pour assurer des réparations sur le Funiculaire et ainsi garantir son fonctionnement et la descente des clients.

Il rappelle également que, n'ayant pas de barème existant dans la convention collective à laquelle est soumise la Régie des Remontées Mécaniques, le tarif d'indemnisation de ces astreintes avait été basé sur un tarif existant au sein de la Fonction Publique Territoriale. Ceci avait pour avantage d'avoir une base homogène entre la Mairie et la Régie d'une part. D'autre part, de garantir une évolution de cette base dans des mesures toutefois limitée vu les taux de progression habituels des barèmes de la Fonction Publique. Or vu l'importante, étrange et récente augmentation de ce référentiel, il n'est pas possible financièrement pour la Régie des Remontées Mécaniques d'appliquer ces nouveaux montants tant l'impact financier serait important. Monsieur LORENTZ propose de définir l'indemnité d'astreinte sur une base fixe de



18 € par jour (soit 36 € pour un weekend complet) montant identique à celui appliqué la saison dernière. Il est à noter que les heures de travail générées par les éventuelles interventions dans le cadre de l'astreinte sont comptabilisées, majorées si nécessaires selon la convention collective et accord internes, puis récupérées.

Il indique également que ce montant pourra être revalorisé de manière périodique par nouvelle délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 18 voix pour et 1 abstention, de valider le montant des astreintes mécaniques week-end Funiculaire pendant la saison d'ouverture, comme suit à compter de la saison 2016 : L'indemnité compensatrice pour les agents des Remontées Mécaniques assurant les week-ends d'astreinte mécanique Funiculaire est fixée à 18 € par jour (soit 36 € pour un weekend complet).

Monsieur LORENTZ reprecise que les agents qui travaillent à la régie sont soumis à une convention collective qui (comme dans la restauration par exemple), ne fait pas de distinction entre un jour travaillé en semaine ou un jour travaillé le dimanche.

## V) Administration Générale

### ➤ **Représentants au Comité de Pilotage (COFIL) et au Comité Technique (COTECH) pour la réalisation du Schéma Directeur Intercommunal Eau et Assainissement (n°59/2016)**

Monsieur le Maire expose qu'il a reçu un courrier de la Communauté de Communes du Grésivaudan dans lequel le Président expose que suite à la réunion de la Commission Eau et Assainissement intercommunale du 27 avril 2016 et du Conseil Communautaire du 9 mai 2016, les modalités de réalisation du Schéma Directeur Intercommunal Eau et Assainissement ont été actées.

Il a également été décidé la création d'un Comité de Pilotage (COFIL) et d'un Comité Technique (COTECH) de façon à ce que toutes les communes et syndicats puissent être représentés.

Il est donc nécessaire de désigner un représentant élu pour siéger au COFIL et un représentant technicien pour le COTECH.

Monsieur le Maire propose à Monsieur WACK de siéger au COFIL, étant donné qu'il est membre de la commission intercommunale Eau et Assainissement (par délibération n°144/2014 du 18 décembre 2014).

Il propose par ailleurs Monsieur BILLARD, Chef d'Equipe des Services Techniques, afin qu'il soit le représentant technicien au sein du COTECH.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer respectivement :

- Monsieur WACK, représentant élu au sein du COFIL,
- Monsieur BILLARD, représentant technicien au sein du COTECH.

➤ **Maintien du Syndicat Intercommunal Scolaire de Saint Hilaire- Saint Bernard (SISCO) au 1<sup>er</sup> janvier 2017**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°99/2015 du 1<sup>er</sup> décembre 2015, sollicitant le report auprès du Préfet de l'Isère de la dissolution du Syndicat Intercommunal Scolaire Saint Bernard-Saint Hilaire prévue au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) jusqu'à la création de la commune nouvelle.

Il expose qu'il a reçu en date du 19 mai dernier, un courrier recommandé du Préfet de l'Isère, stipulant qu'en application de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015, le SDCI a été adopté le 30 mars 2016.

La dissolution du SISCO devrait donc être prononcée par arrêté Préfectoral avant le 31 décembre 2016 pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Il appartient aux Conseils Municipaux de Saint Hilaire et Saint Bernard de se prononcer sur le projet de dissolution.

Monsieur WACK expose qu'une réunion entre les Maires et les délégués au SISCO de Saint Bernard et de Saint Hilaire a eu lieu le vendredi 27 mai 2016.

Suite à cette réunion de travail, un Conseil Syndical devrait avoir lieu prochainement pour entériner certaines positions du syndicat.

Dans l'attente de ces décisions, le Maire propose d'ajourner ce point de l'ordre du jour à la prochaine séance.

➤ **Commission finances Communauté de Communes du Grésivaudan – Désignation du délégué (n°60/2016)**

Monsieur le Maire expose que par courrier reçu en date du 26 mai 2016, la Communauté de Communes du Grésivaudan, lui a indiqué que le représentant de la commune au sein de la commission intercommunale des finances, devait être soit le conseiller communautaire titulaire, Monsieur MARO, soit le conseiller communautaire suppléant, Madame CAQUANT.

Monsieur MARO propose de siéger au sein de la commission intercommunale des finances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer Monsieur MARO, représentant de la commission intercommunale des finances, à compter du 8 juin 2016.

## **VI) Questions diverses**

➤ **Communauté de Communes du Pays Grésivaudan (CCPG)**

✓ **Gymnase :**

Toujours en attente du permis de construire en pré-instruction au service ADS de la CCPG.

Le bornage des parcelles est en cours.

Dans le cadre des travaux du gymnase, la question du déplacement de la borne camping-cars devra être rapidement évoquée. Monsieur MARO sollicite le délégataire du camping pour avoir son avis sur la question.

### ➤ **Bibliothèque**

Madame PETIT expose que la Bibliothèque municipale a accueilli l'exposition, Boule et Bill comme prévu et que l'atelier dessin a bien eu lieu : ces deux animations ont été très appréciées.

Les frais liés à la location de l'exposition et à la venue du dessinateur ayant été pris en charge intégralement par la Communauté de Communes du Grésivaudan, les bénévoles ont donc proposé que le budget prévu pour cette animation soit utilisé pour faire venir un conteur/euse cet automne.

Les bénévoles ont également proposé d'organiser une nouvelle exposition gratuite par le biais de la Bibliothèque Départementale de Prêt.

Madame PETIT sollicite l'avis du Conseil Municipal sur ce point. La proposition des bénévoles est validée par les élus.

### ➤ **La Poste/MSP => MSAP**

Un courrier de la Poste nous confirme la modification des horaires d'ouverture du bureau, au cours du 2<sup>nd</sup> semestre 2016, à savoir :

- Semaine 1 : Mardi, Mercredi et Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, Samedi de 9h00 à 12h00
- Semaine 2 : Lundi, Mercredi et Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, Mardi de 9h00 à 12h00

La CCPG nous a confirmé que la fusion Poste / MSP en MSAP (Maison des Services Au Public) devrait être effective en septembre. La poste va finalement investir 30k€ de travaux dans la modification des locaux, au lieu de 10k€ initialement prévus. Cette MSAP sera le 2<sup>ème</sup> site pilote de l'Isère.

Le poste de l'animatrice de la MSP sera conservé en binôme avec le postier (ce qui ne se fait au pas sein d'une MSAP qui est normalement gérée intégralement par le postier). Des questionnements restent en suspens quant aux horaires de l'animatrice, à savoir s'ils devront se caler sur ceux du postier ou s'ils pourront être en décalage pour permettre une plus grande amplitude d'ouverture.

Cela implique que les locaux actuels de la MSP devraient être rétrocédés à la commune au cours du dernier trimestre 2016.

### ➤ **CCAS**

Formation sécurité routière pour les plus de 65 ans le jeudi 30 juin à la Salle hors Sac de St Hilaire – sur inscription – places limitées à 30 personnes.

L'aide aux activités sportives et culturelles a été reconduite lors de la dernière séance du CCAS. Dans l'attente de la confirmation du maintien du forfait commun sur la prochaine saison, la décision de reconduire l'aide au ski a été reportée à la prochaine séance.

Animations jeunes : un projet de convention rassemblant les 3 communes est en cours de finalisation. Il est à noter que finalement les 3 communes participeront financièrement à ce projet. Un dossier pour l'obtention d'une subvention CAF est en cours de rédaction. Madame BERNARD espère que la signature de la convention pourra se faire d'ici la rentrée.

### ➤ **Régie des Remontées Mécaniques**

#### ✓ *Convention forfaits communs :*

Monsieur LORENTZ expose que suite aux débats de la dernière séance concernant la clé de répartition du produit de la vente des forfaits communs, la proposition de modification a été présentée à la Régie de St Bernard.

Celle-ci a fait un retour par courrier en recommandé avec AR indiquant que sortir les activités ludiques du forfait commun n'était pas envisageable pour eux et qu'elle attendait le retour de la Communauté de Communes quant à la reprise du Col de Marcieu par celle-ci.

Monsieur LORENTZ a alors proposé de ne retenir que le changement de critère concernant la définition des jours d'ouverture.

À ce jour, la régie de St Bernard a demandé un délai de réflexion sur ce point.

Monsieur LORENTZ rappelle que la période contractuelle de renégociation se terminait le 31 mai normalement. Toutefois, vu les négociations de l'an dernier finalisée bien plus tardivement, il propose de laisser le temps à St Bernard de réfléchir jusqu'au 29 juin (veille de la date limite de résiliation de la convention).

#### ✓ *Vélos électriques mis à disposition par le Département en gare haute :*

Monsieur MARO informe l'Assemblée que 14 vélos électriques seront mis à disposition de la Chartreuse par le Département, via le Parc Naturel Régional de Chartreuse - 7 à Saint Pierre de Chartreuse et 7 à Saint Hilaire - sur la période du 15 juin au 15 septembre 2016.

La location de ces vélos sera payante. Des tractations avec l'association des commerçants du plateau sont en cours pour qu'elle puisse prendre en charge cette gestion et en récolter les fruits. Il est à noter que lors de la réunion de présentation du projet, l'Office du Tourisme n'a pas souhaité se charger de cette gestion.

Reste à confirmer la faisabilité du stockage des vélos pour l'instant prévu dans la gare haute du Funiculaire. Le Chef d'exploitation sera mis en relation avec le chargé de mission du Parc par Monsieur MARO et/ou LORENTZ.

Des vélos électriques seront également mis en essai gratuits lors du Cinétoile (30 juillet) et de la Foire de St Bernard.

### ➤ **Changement de la station météo**

Météo France souhaite installer une station météo automatique en remplacement de la manuelle actuellement en place.

Un rendez-vous est prévu pour choisir la future implantation de celle-ci.

➤ **Affouage**

Dans le cadre d'une future coupe, de nouveaux lots d'affouage seront mis à disposition. Une news-letters a été faite afin que les personnes intéressées à se voir attribuer un lot puissent se faire connaître.

➤ **Office du Tourisme**

L'organisation du Grand Duc mobilise toutes les ressources. L'OT doit faire face à des problèmes de logistique (trouver et transporter le matériel nécessaire).

➤ **Marché hebdomadaire**

Il sera demandé au placier du marché d'interroger les commerçants pour savoir à quelle date ils souhaiteraient que le marché déménage à la place de la Fontenette pour l'été afin que les élus confirment une date et d'en informer la population suffisamment en amont.

➤ **Forum des Associations**

Le samedi 10 Septembre à St Pancrasse.

➤ **Réunion Publique**

Le Vendredi 17 juin à la salle hors sac avec pour thématiques principales le patrimoine et le budget.

➤ **Décisions prises par le Maire en vertu de sa délégation du Conseil Municipal (L2122-22 du CGCT)**

✓ **Décision n°07/2016 du 13 mai 2016**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a, par décision n°07/2016, accepté de signer l'avenant au marché de travaux « Grande Inspection de la machinerie du Funiculaire » d'un montant de 1 650,00 € HT.

*Les prochaines séances du Conseil Municipal sont fixées  
aux Mardi 5 Juillet et Mardi 13 Septembre (à confirmer) 2016 à 20h30.*

**La séance est levée à 23h30.**

## Liste d'émargement

<b>Membres du Conseil Municipal</b>	<b>Émargement</b>
Monsieur Jean-Bernard ALLAN	
Monsieur Patrick BARTCZAK	
Madame Martine BERNARD	
Madame Véronique BOULARD	
Monsieur Pierre BRUGIEREGARDE	
Madame Flore CAQUANT	
Madame Monique CHANCEAUX	
Madame Valérie COQUAND	
Madame Ann HERTELEER	
Monsieur Julien LORENTZ	
Monsieur Bernard MARO	
Madame Isabelle MICHAUX	
Monsieur Frédéric PENET	
Madame Carine PETIT	
Monsieur Olivier PRACHE	
Monsieur Romain RAIBON-PERNOUD	
Madame Isabelle RUIN	
Madame Colette SWIFT	
Monsieur Philippe WACK	